

**PROCÈS-VERBAL DE LA 100<sup>e</sup> SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**31 mars 2015, à 9 h 30**

**Adopté tel que modifié à la séance du 2 juin 2015**

Procès-verbal de la 100<sup>e</sup> séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 31 mars 2015, à 9 h 30, à la salle 20.402 de la Commission des lésions professionnelles située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 20<sup>e</sup> étage à Montréal. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil  
Me Nancy Chamberland  
Me Robert Côté  
Mme Suzanne Danino  
M. Pierre D. Denault  
Me Santina Di Pasquale  
M. Simon Julien  
Me Marie Lamarre  
Me Lucie Le François  
M. Michel Marchand  
Me Louis Morin  
Me Mathieu Proulx  
M. Antoine Roumi  
Me Patrick Simard  
Me Alain Turcotte

Sont absents :

Me Luc Harvey  
Mme Marie Auger  
Mme Nathalie Diamond, secrétaire du Conseil

Sont aussi présentes :

Me Nathalie Lachance, adjointe au président  
Mme Josée Langlois, agente de recherche en droit  
Me Isabelle Normand, vice-présidente de la Régie du logement

## **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 9 h 31.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence. Il les informe des motifs d'absence de mesdames Marie Auger et Nathalie Diamond et transmet leurs excuses.

Monsieur Bolduc souligne la création prochaine du Tribunal administratif du travail qui remplacera la Commission des lésions professionnelles et la Commission des relations du travail.

Me Robert Côté informe les membres que son mandat à titre de commissaire et de président de la Commission des relations du travail prend fin le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et qu'il ne demandera pas de renouvellement.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur Bolduc demande que soit ajouté après le point 7 le point 7.1 intitulé « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 722 ».

Sur la proposition de monsieur Antoine Roumi, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 décembre 2014 et de la séance électronique du 3 au 9 février 2015**

Sur la proposition de Me Patrick Simard, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 3 décembre 2014 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de monsieur Michel Marchand, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue par courrier électronique du 3 au 9 février 2015 tel qu'il a été rédigé.

## **4. Rapport du président**

### **4.1 Nomination d'une autre vice-présidente à la Régie du logement**

Monsieur Bolduc informe les membres que Me Anne Morin a été désignée vice-présidente de la Régie du logement à compter du 18 décembre 2014 pour un mandat prenant fin le 12 avril 2019.

Me Isabelle Normand demeure vice-présidente puisqu'il est prévu que son mandat se termine le 21 mai 2017.

#### **4.2 Rencontre au ministère de la Justice**

Monsieur Bolduc informe les membres que Me Lachance a été conviée le 3 mars dernier à une rencontre avec la sous-ministre, Me Nathalie Drouin, et le directeur général associé de la Direction de la gestion budgétaire et financière, monsieur Louis Gagnon.

Les cibles d'effectifs et financières du Conseil ont été discutées et Me Lachance a fait état des principaux défis auxquels le Conseil doit faire face.

#### **4.3 Échéance des mandats de certains membres du Conseil**

Le 9 décembre dernier, monsieur Bolduc a écrit à la ministre de la Justice, madame Stéphanie Vallée, pour l'informer de l'échéance de certains mandats.

Il lui a demandé de renouveler les mandats de Marie Auger, Me Nancy Chamberland, Suzanne Danino, Simon Julien et Michel Marchand et de nommer un nouveau membre citoyen puisque le deuxième et dernier mandat de monsieur Antoine Roumi était échu.

Un rappel a été fait auprès du directeur du cabinet de la sous-ministre qui nous a confirmé le 17 mars dernier que ces demandes étaient en traitement.

#### **4.4 Crédits détaillés 2015-2016**

Monsieur Bolduc informe les membres que, pour l'année financière 2015-2016, le budget du Conseil alloué à la rémunération totalise 292 700 \$ tandis qu'une somme de 159 500 \$ est prévue pour le fonctionnement pour un grand total de 452 200 \$.

En vertu du contrôle des dépenses demandé au Conseil (récurrence du gain de productivité de 2% et de la réduction des dépenses de fonctionnement de 3%), le Conseil est contraint de financer l'augmentation de sa masse salariale à même son budget de fonctionnement en plus de voir celui-ci être amputé.

#### **4.5 Étude des crédits**

Me Lachance informe les membres que l'étude des crédits 2015-2016 est débutée. Les réponses du Conseil aux renseignements généraux ont été transmises le 27 mars dernier.

Nous sommes toujours en attente des questions des deux groupes de l'opposition concernant les renseignements particuliers.

#### **4.6 Gestion axée sur les résultats**

Un plan d'action a été élaboré au mois de janvier dernier ayant pour but de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique du Conseil. Un deuxième plan d'action sera élaboré pour l'exercice 2015-2016.

Toujours dans un esprit de gestion axée sur les résultats, des attentes et des objectifs ont été communiqués aux employés.

#### **4.7 Stagiaire en techniques juridiques**

Au mois de février dernier, le Conseil a soumis une offre de stage au Collège Bart afin d'accueillir un stagiaire en techniques juridiques pour la période estivale. Les candidatures de six finissants ont été retenues pour un entretien. Le processus de sélection est terminé et le candidat retenu débutera son stage le 19 mai prochain.

#### **4.8 Liste téléphonique des membres**

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

### **5. Sujets d'information**

#### **5.1 Dossier 2013 QCCJA 650**

Me Lachance rappelle aux membres que le 21 novembre 2013, le Conseil a reçu signification d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire. La plaignante dans ce dossier conteste la décision du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes de déclarer sa plainte à l'égard d'une régisseuse de la Régie du logement irrecevable.

Le Conseil a retenu les services de Me Madeleine Lemieux pour le représenter.

Le jugement de la Cour supérieure rendu le 24 octobre dernier accueillait la requête en révision judiciaire, annulait la décision rendue par le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du Conseil et lui ordonnait d'examiner de nouveau la recevabilité de la plainte et de décider des questions suivantes :

- Les allégations et les éléments de preuve portant sur la crainte de partialité de la plaignante envers la régisseuse;
- Le caractère raisonnable de la crainte de partialité invoquée par la plaignante en fonction du critère objectif qu'enseigne la jurisprudence (notamment l'arrêt R c. S (RD), [1997] 3 R.C.S. 484);
- Les allégations de discrimination fondées sur le croisement de la race, de la langue, du genre, de l'orientation sexuelle et de l'identité du genre;

- La violation du droit à l'égalité et à la dignité de la plaignante garanti par la Charte des droits et libertés de la personne et par la Charte canadienne des droits et libertés;
- La violation du droit à l'égalité devant la loi de la plaignante;
- La violation des articles 6, 7 et 8 du Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement.

Le 13 novembre 2014, la régisseuse mise en cause, Me Luce De Palma, faisait signifier une requête en rétractation de jugement. Cette requête a été accueillie le 17 février 2015 et l'exécution du jugement du 24 octobre 2014 est suspendue.

Me Lemieux suit toujours le dossier pour nous. La plaignante et la régisseuse ont été avisées que l'examen de la plainte qui était prévu le 30 mars 2015 a été annulé. Le Conseil attendra le prochain jugement de la Cour supérieure dans cette affaire.

## **5.2 Requête pour permission d'appeler dans le dossier 2012 QCCJA 627**

Le 30 janvier dernier, l'honorable Benoît Moulin, juge à la Cour supérieure rendait un jugement rejetant la requête en révision judiciaire présentée par le juge administratif Guy Gagnon.

Le 26 février 2015 Me Gagnon faisait signifier à notre avocate, Me Madeleine Lemieux, une requête pour permission d'appeler du jugement de la Cour supérieure. Cette requête sera présentée à Québec le 30 avril prochain.

Le requérant invoque l'absence d'approbation du règlement, la règle *audi alteram partem*, la nomination irrégulière des membres de l'organisme et sa formation irrégulière, un processus disciplinaire fondé sur une faute inconnue en droit et le fait que la plainte telle que précisée ne démontre aucune faute déontologique qui soit de la compétence du comité.

Me Madeleine Lemieux représentera le Conseil.

## **5.3 Requêtes en révision judiciaire dans les dossiers 2013 QCCJA 669 et 2014 QCCJA 691**

Me Lachance rappelle aux membres que ces comités d'enquête étaient formés des mêmes membres en raison d'un motif de plainte identique soit un retard à rendre la décision.

Le 30 janvier 2015, les membres des comités d'enquête 669 et 691 remettaient leur rapport. Dans chaque dossier la plainte a été déclarée fondée. Les membres ont conclu à un manque de diligence de la part du régisseur Ross Robins de nature à miner la confiance du public à l'égard de la Régie du logement et de la justice administrative. En conséquence, ils ont recommandé au Conseil de lui adresser deux réprimandes ce qui fût fait le 9 février 2015.

Le 6 mars dernier, le régisseur Robins faisait signifier au Conseil deux requêtes en révision judiciaire. Plusieurs motifs de révision sont invoqués par Me Robins. Entre autres, il fait valoir que la compétence des comités d'enquête ne portait que sur les dossiers de la Régie du logement faisant l'objet des deux plaintes, que les comités ont erré en demandant, en examinant et en tenant compte des statistiques relatives à la tenue des audiences et au rendu des décisions et que les comités ont commis des erreurs dans l'appréciation de la preuve.

Me Madeleine Lemieux a accepté de représenter le Conseil.

#### **5.4 Suivi de la lettre adressée au président de la Régie du logement**

Monsieur Bolduc informe les membres que le 9 décembre 2014 il a écrit au président de la Régie du logement au sujet de l'absence d'enregistrement lors de certaines audiences.

Dans sa réponse datée du 12 décembre 2014, Me Luc Harvey assure qu'il s'agissait d'une situation particulière et hors de son contrôle. Les juges administratifs de la Régie du logement ont été sensibilisés et la situation a été régularisée.

#### **5.5 Revue de presse**

Madame Langlois présente aux membres les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récents relatifs aux activités du Conseil.

### **6. Listes dressées en vertu de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative**

Mme Langlois présente aux membres les travaux effectués au cours de l'année afin de dresser les listes prévues par l'article 178 de la Loi sur la justice administrative. La documentation utile aux membres leur a été remise lors de l'envoi des documents nécessaires à la préparation de la séance.

Ces listes ont été publiées pour la première fois en mai 2001. Par la suite, elles ont été mises à jour annuellement<sup>1</sup> et seront publiées à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* pour une quinzième année consécutive<sup>2</sup>.

La mise à jour des listes a été effectuée par la compilation de toutes les modifications législatives entrées en vigueur entre le 6 mars 2014 et le 25 février 2015, et chacun

---

<sup>1</sup> (2001) 133 G.O. I, 563, (2002) 134 G.O. I, 504, (2003) 135 G.O. I, 685, (2004) 136 G.O. I, 440, (2005) 137 G.O. I, 561, (2006) 138 G.O. I, 752, (2007) 139 G.O. I 513, (2008) 140 G.O. I, 565, (2009) 141 G.O. I 493, (2010) 142 G.O. I 380, (2011) 143 G.O. I 43, (2012) 144 G.O. I 487, (2013) 145 G. O. I 495 et (2014) 146 G.O. I 427.

<sup>2</sup> Toutes les versions des listes publiées par le Conseil sont disponibles sur son site Internet, ainsi que des versions détaillées de celles-ci.

des ministères et organismes a été contacté afin de confirmer les données à être publiées.

Cette année, la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* comporte 20 ministères, 49 organismes et 6 organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée.

Deux résolutions sont adoptées par le Conseil afin que soient publiées les listes prévues par l'article 178 de la Loi sur la justice administrative. Les listes paraîtront à la partie I de la *Gazette officielle du Québec* du 18 avril 2015.

Sur la proposition de Me Nancy Chamberland, dûment appuyée par Me Lucie Le François, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* ainsi que la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elles soient **publiées à la partie I de la Gazette officielle du Québec**, conformément à l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3).

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée par madame Suzanne Danino, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter la version comportant une description de la mission et des fonctions de chaque organisme de la *Liste des ministères et des organismes constituant l'Administration gouvernementale* et de la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou à une autorité décentralisée*, dont copies sont jointes au présent procès-verbal, afin qu'elles soient **publiées dans le site Internet du Conseil**.

## **7. État et suivi des dossiers de plaintes et information de gestion**

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 17 mars 2015, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. 54 nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2014-2015 pour un total de 66 plaintes dont 31 actuellement en traitement (un dossier a été fermé administrativement).

Il y a trois dossiers d'enquête actifs (560, 627 et 703).

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance le 30 mars en après-midi : il y avait 25 dossiers inscrits à l'ordre du jour. Une plainte a été déclarée recevable et 24 plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n<sup>os</sup> 710, 716, 717, 718, 719, 720 et 721.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n<sup>os</sup> 710, 716, 717, 718, 719, 720 et 721.

M. Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions. Il précise qu'elles sont plus détaillées qu'auparavant. Me Côté constate une différence dans le dispositif de celles-ci. Mme Langlois explique les raisons à l'origine de la différence. Les membres discutent entre eux et ils formulent, à l'intention des membres du comité sur le Guide de rédaction, une recommandation à l'effet que le libellé « rejeté » soit utilisé dans toutes les décisions.

**Me Isabelle Normand quitte la séance à 10 h 16.**

### **7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2014 QCCJA 722**

#### **Dossier n<sup>o</sup> 722 :**

N <sup>o</sup> de dossier CJA :	722
Nom de la plaignante :	Me Roxane Hardy
Nom de la régisseuse qui fait l'objet de la plainte :	Me Isabelle Normand
Tribunal :	Régie du logement

Lors de sa séance d'hier après-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par Me Roxane Hardy contre Me Isabelle Normand, régisseuse à la Régie du logement. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 6 octobre 2014 Me Roxane Hardy porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre la régisseuse Isabelle Normand de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3) compte tenu des adaptations nécessaires;

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité d'examen de la recevabilité des



administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1<sup>o</sup> à 6<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup> de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative, dont l'un au moins n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre du Conseil visé au paragraphe 8<sup>o</sup> de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Me Louis Morin, appuyée par monsieur Antoine Roumi, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la Loi sur la Régie du logement et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 6 octobre 2014 par Me Roxane Hardy contre Me Isabelle Normand au regard notamment des articles 6, 9, 10 et 15 du Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement (RLRQ, chapitre R-8.1, r.1) quant au rôle joué par Me Isabelle Normand dans la tenue d'une conférence de gestion et l'envoi de demandes en récusation dans les dossiers portant les numéros 18-111221-041 à 18-111221-101 et 18-130128-040 de la Régie du logement.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- Me Santina Di Pasquale, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Michel Marchand, membre du Conseil de la justice administrative;
- Me Éric Luc Moffatt, régisseur à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par Me Éric Luc Moffatt, Me Patrick Simard, régisseur à la Régie du logement, est désigné membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

## **8. Suivi des dossiers d'enquête en cours**

M. Bolduc invite les présidents à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2011 QCCJA 560**

Me Turcotte informe les membres que deux journées d'audience ont été tenues les 23 et 24 mars dernier. Deux autres journées sont prévues les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2015.

- **Dossier 2012 QCCJA 627**

Me Lamarre informe les membres que le jugement de la Cour supérieure rejetant la requête en révision a été rendu le 30 janvier 2015 par l'honorable Benoît Moulin. Le 26 février dernier Me Gagnon faisait signifier à Me Madeleine Lemieux copie d'une requête pour permission d'appeler. Cette requête sera présentée à la Cour d'appel le 30 avril prochain.

- **Dossier 2014 QCCJA 703**

Me Chamberland informe les membres que l'enquête est suspendue en raison de l'état de santé du commissaire visé par la plainte.

## **9. Règles sur le traitement d'une plainte**

Me Lachance informe les membres que les Règles sur le traitement d'une plainte ont été transmises au ministère de la Justice. La première étape est la révision de nos règles par une avocate de la direction du droit public de la Direction générale des affaires juridiques et législatives.

La juriste du ministère a porté une attention particulière à l'habilitation législative et au contenu normatif. À cet égard des commentaires préliminaires ont été formulés. Ils ont été soumis aux membres du comité sur les règles de traitement d'une plainte et les règles de preuve et de procédure devant un comité d'enquête qui se réunira de nouveau prochainement.

## **10. Comité pour la révision des lettres types**

Me Lachance informe les membres que la première rencontre du comité est prévue pour le 8 avril prochain.

### **11. Adoption d'une nouvelle version du Guide de rédaction des décisions et des rapports d'enquête**

Madame Langlois informe les membres que le Comité sur les règles de traitement d'une plainte a proposé quelques modifications de concordance à apporter au Guide de rédaction adopté par les membres du Conseil le 26 mars 2013.

Un projet de guide a été remis aux membres lors de l'envoi des documents nécessaires à la préparation de la séance.

Les membres discutent entre eux et conviennent de reporter ce point à la prochaine séance.

### **12. Calendrier des séances**

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

2 juin 2015 à 13 h 30 à Québec

15 septembre 2015 à 9 h 30 à Montréal

2 décembre 2015 à 13 h 30 à Québec

29 mars 2016 à 9 h 30 à Montréal

### **13. Questions diverses**

Me Santina Di Pasquale s'interroge sur le rôle d'un membre du Conseil lorsqu'un rapport de comité d'enquête est déposé et qu'il lui est demandé d'en prendre acte. Quelles sont les options offertes aux membres ?

Les membres discutent entre eux. À la suggestion de Me Patrick Simard, il est convenu qu'un état de la question accompagné de l'opinion juridique rendue par Me François Aquin il y a plusieurs années sera transmis aux membres. Me Santina Di Pasquale regardera ce qui est fait à la CLP à ce sujet.

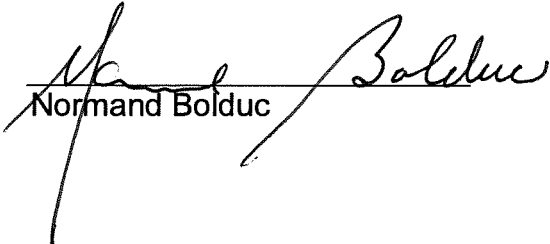
Me Louis Morin propose que l'on examine aussi la procédure en vigueur pour les séances électroniques du Conseil.

Ces sujets seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

**14. Levée de la séance**

La séance du Conseil est levée à 11 h 30.

Le président du Conseil de la justice administrative,

  
Normand Bolduc